

**Rapport de la Commission de gestion sur le**  
**Préavis municipal N° 4-2019**  
**Adduction d'eau et défense incendie**  
**Liaison entre les communes de Marchissy et Longirod**

La Commission de gestion composée de Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz, Yves Jobin et Yvonne Ritter Humbert, sans Christine Manzini excusée, s'est réunie le mardi 23 septembre 2019 afin d'examiner le préavis municipal N° 4-2019. Lors de cette séance, nous avons rencontré l'ensemble de la municipalité. La commission a pu poser ses questions et recevoir les explications nécessaires à la compréhension du préavis concerné.

Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

- En créant cette liaison intercommunale, nous éviterons une fois pour toute un raccordement provisoire tel qu'installé en 2018 en urgence afin d'alimenter notre village en eau lors de sécheresses.
- Cette liaison constitue une nécessité pour la défense incendie et signifie une sécurité pour l'ensemble des habitants du village.
- Suite à la conformité du projet au Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) et à la loi sur la distribution d'eau (LDE), une subvention de la part de l'ECA peut être prévue. Nous rendons attentif au fait que cette subvention ne s'applique pas à la technologie telle que le système de gestion des débits et l'installation des appareils de gestion du pompage.
- Nous avons pris bonne note que les devis sont correctement estimés et relativement sûrs. Par conséquent, le préavis à valider est calculé à 105% des coûts, cela veut dire que ce dernier inclut des imprévus de 5%.

Afin de connaître l'enveloppe financière des « divers et imprévus » et de faciliter la lecture de la récapitulation financière d'un préavis, la Commission de gestion souhaite que désormais une ligne « divers et imprévus » soit ajoutée dans le calcul des coûts.

Après examen, la Commission de gestion vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 4-2019 sur l'Adduction d'eau et défense incendie tels que présenté.

Marchissy, le 23 septembre 2019.



Yvonne Ritter Humbert



Stéphane Jaquiéry



Ronald Marendaz



Yves Jobin

Christine Manzini (excusée)